



DECISION MUNICIPALE N° 2026/14

Objet : Demande de subvention auprès du Département du Var pour la réalisation de l'extension du parking Pré des Aires et de l'Annonciade au sein de la commune de Pignans

Le Maire de PIGNANS,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

VU la délibération n°11/2026 en date du 21 mars 2026 par laquelle le conseil municipal donne délégation à Monsieur le maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales précité et notamment de « demander à tout organisme financeur public ou privé, l'attributions de subventions »,

CONSIDERANT que ce projet répond à un manque de stationnement au sein de la commune, il convient de créer une extension du parking Pré des Aires et de l'Annonciade qui limite l'artificialisation des sols, facilite le covoiturage et la recharge électrique des véhicules,

DECIDE

ARTICLE 1 : De demander une subvention auprès du Département du Var pour la création d'une extension du parking Pré des Aires. Le montant de la subvention représente 80 %, soit 78 781.48 € HT d'une dépense subventionnable de 98 476.85 € HT.

ARTICLE 2 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

ARTICLE 3 : Cette décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

Fait à PIGNANS, le 27/05/2026

Le Maire,
BRUN Fernand

